

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] projet de classement du site du Marais-Vernier

**Date :**Fri, 3 Mar 2023 22:01:49 +0300

**De :**

**Pour :**pref-projet-maraisvernier@eure.gouv.fr

A l'attention du commissaire-enquêteur M. Serge de Sainte Maresville

Avis sur le projet de classement du site du Marais Vernier :

Je suis propriétaire depuis un dizaine d'année du Manoir des Hollandais, qui devrait déjà être depuis longtemps sur la liste supplémentaire des monuments historiques. Construit en 1568, il a abrité le fameux ingénieur Bradley et ses sbires. C'est cet épisode qui a valu son nom au manoir. (voir photo jointe).

J'ai poursuivi les travaux d'entretien et de restauration en refaisant complètement traiter les bois des charpentes et en faisant entièrement refaire la couverture en roseaux de la région par un excellent chaumier du Marais-Vernier.

Si j'ai acheté ce bâtiment, c'est parce que l'environnement me plaisait par son calme et son caractère pittoresque. Malgré quelques exploitations agricoles un peu trop moderne pour être neutre pour l'environnement et des restaurations peu conformes de certaines chaumières et l'abandon d'autres, le cadre restait plaisant.

Certaines démarches entreprises, en particulier la restauration des mares par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, il y a un peu plus d'un an, ont contribué à conserver au site son microcosme naturel.

En revanche, la sécheresse, les violentes tempêtes et les interventions humaines malencontreuses ont un peu gâché l'environnement ; Je ne citerai que :

- La construction de maisons en béton qui ne respectent, ni l'orientation, ni les codes de couleurs traditionnels et qui jurent dans le paysage.
- La suppression des plateformes permettant aux cigognes de construire leurs nids
- Le blocage de certains chemins autrefois réservés aux piétons

A la lecture des documents sur le sujet, je constate que, malheureusement, certaines municipalités ne sont pas favorables au nouveau statut proposé; en particulier celle de notre commune, bien évidemment la plus concernée, que ce soit en surface ou en pourcentage du terrain à protéger! Les intérêts particuliers de certains agriculteurs, ayant une vision à court-terme, souhaitant continuer à exploiter la terre et les animaux de manière peu écologique doivent être sans doute à l'origine de l'avis des municipalités contre le projet. Il en est certainement de même de ceux qui envisagent construire des demeures qui défigureraient encore un peu plus le paysage. Bien souvent, on se fait élire à un conseil municipal avec des arrière-pensées purement égoïstes, voire peu avouables en public. C'est ainsi que bien souvent l'avis des conseils municipaux diffère de celui de ceux qui les ont élus.

Les avantages du classement du site sont à mon avis très nombreux:

- une meilleure protection de la faune et de la flore sur tout le marais, (ce qui devrait entre autres favoriser la survie des abeilles, dont le rôle essentiel et bienfaiteur dans la nature n'est plus à démontrer). Le goût du miel produit devrait aussi s'améliorer.
- une meilleure préservation de l'environnement caractéristique et exceptionnel du marais, qui est menacé par certaines utilisations des surfaces, par le réchauffement climatique et les périodes de sécheresse, mais bientôt aussi par le risque de remontées d'eau salée
- une meilleure surveillance de l'urbanisme futur
- le maintien de l'aspect général (malheureusement déjà bien dégradé par certaines constructions et utilisations des terrains) et la préservation des chaumières existantes, constructions traditionnelles de la région et dont la proportion, qui reste supérieure à celle des autres villages, fait tout le charme de cet endroit.
- la constitution d'une communauté d'habitants (existants ou nouveaux) davantage concernés par les questions écologiques et les considérations d'ordre esthétique.

Le risque est que par flemme, insouciance ou manque d'intérêt, de nombreux propriétaires ne réagissent pas à la possibilité d'exprimer leur avis, alors que les intérêts économiques et financiers de ceux qui sont contre le projet, pousseront tous les opposants au projet à manifester leur avis par tous les moyens.

Il faut essayer de demander au plus grand nombre d'exprimer leur avis! La préservation du site n'est, d'ailleurs, à mon humble avis, pas seulement une question locale, car le Marais-Vernier fait partie intégrante du patrimoine national.

avec mes sincères salutations

J.J. Rognant